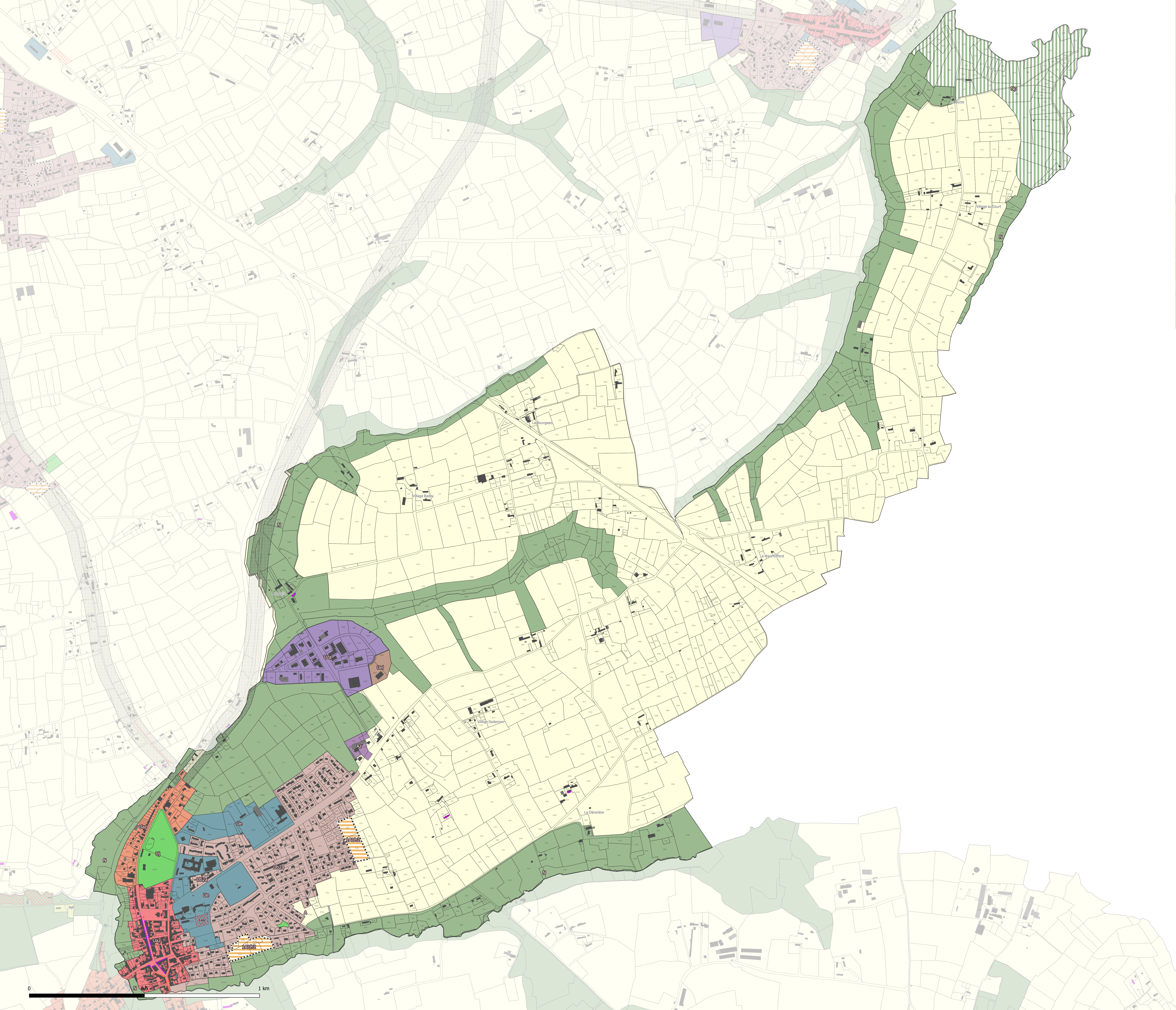




Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

LA HAYE PESNEL

Présent le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Par le Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

géostudio

gama

zAD

capla

Granville Terre & Mer

Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

Ua2 : centre-bourg des autres communes

Uaz : Secteur mixte (habitat, activités économiques, etc.)

Uba2 : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Uel : secteur d'équipement avec besoin de logements

Uj : secteur urbain de jardin

Uza : secteur économique artisanale

Zone à Urbaniser (AU)

1AUH2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Az : Secteur identifiant une activité économique en zone agricole

Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

Np : zone naturelle protégée pour des raisons paysagères et écologiques

2. PRESCRIPTIONS

Linéaire commercial strict (L.151-16 CU)

Linéaire commercial souple sans décal dérogatoire (type 1) (L.151-16 CU)

Emplacement réservé (L.151-41 CU)

Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)

Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE

Limites parcellaires

Bâti dur

Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

N° ER (voir plan)	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
146	laison douce et stationnement	Commune	2452

Plan de zonage n°1
Version pour arrêté